

FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITÉS DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE 2025

CYCLISME

SUR PISTE - SPRINT

RELÈVE

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon - CS 40100 - 78069 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX
Tél : **08.11.04.05.55** (non surtaxé) – E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>
Fédération affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)
Créée le 6 février 1881 sous la dénomination Union Vélocipédique de France





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Manager de la filière concernée, après avis du Directeur du Service Médical Fédéral de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés UCI de nationalité française sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques.

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire

5 - Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif, qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image.

6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par l'Entraîneur National en charge du collectif de la discipline. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.

8 - Seule une sélection officielle et provenant du sélectionneur lui-même (DTN) sera valide.



MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

- **Disciplines olympiques**
 - **Sprint :**
 - **Vitesse par équipe**
 - **Vitesse**
 - **Keirin**
- **Disciplines non olympiques**
 - **Sprint :**
 - **KM**

Le programme des collectifs Piste - Sprint Relève de l'Équipe de France s'intègre dans un objectif global permettant de contribuer à l'objectif de médailles aux Jeux Olympiques. À ce titre, les disciplines actuellement au programme des Jeux Olympiques présentent un caractère prioritaire de préparation pluriannuelle, sans pour autant négliger les autres épreuves en raison de leur complémentarité avec les autres spécialités.

La particularité du calendrier international sur piste avec différents systèmes d'éligibilité de la nation et/ou des coureurs nécessite également une importante flexibilité afin que les potentiels internationaux disposent des conditions requises par la réglementation UCI, permettant de contribuer à cet objectif olympique. ^[OBJ]

Stages

Un programme de regroupements et stages est mis en place par la FFC afin d'évaluer et identifier les qualités des sportif-ive-s dans différentes spécialités sur piste, de préparer les échéances internationales, de perfectionner certains facteurs et d'optimiser la préparation des athlètes aux échéances internationales.

Ces stages ont pour objectif de contribuer à renforcer le rang de la France au plus haut-niveau international. Ils sont complémentaires avec les activités des clubs et/ou teams, des comités départementaux et régionaux et des différentes actions de formation, de perfectionnement, de suivi et d'évaluation réalisées par les différents acteurs du cyclisme français.

Ainsi, pour chaque stage, sont sélectionnables plusieurs athlètes suivant leur capacité future ou immédiate à intégrer l'Équipe de France sur différentes compétitions internationales.

Des séquences de travail avec le groupe olympique et sur l'activité des Pôles France Relève peuvent compléter le calendrier prévisionnel.

Calendrier prévisionnel de l'Équipe de France

<u>MISSION</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Date début</u>	<u>Date fin</u>	<u>Pays</u>
<u>1</u>	<u>The Next Generation U19 - Apeldoorn</u>	<u>10/01/2025</u>	<u>12/01/2025</u>	<u>Pays-Bas</u>
<u>2</u>	<u>Compétitions internationales (à préciser) : Gand, Cottbus...</u>			
<u>3</u>	<u>Championnats d'Europe U19/U23 - Anadia</u>	<u>16/07/2025</u>	<u>20/07/2025</u>	<u>Portugal</u>
<u>4</u>	<u>Championnats du monde U19 - Apeldoorn</u>	<u>20/08/2025</u>	<u>24/08/2025</u>	<u>Pays-Bas</u>

Championnats d'Europe U19 / U23

Anadia (Portugal) – 16 au 20 juillet 2025

➔ Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

Les sportifs sélectionnables sont identifiés à travers la participation aux différents regroupements, stages et/ou compétitions, proposés par la Direction Technique Nationale de la FFC pour le Programme Relève Piste. Sont également sélectionnables les cyclistes identifié-e-s nominativement au du Programme Relève de la FFC.

Le DTN, sélectionneur de l'Équipe de France, effectue son choix parmi les sportifs-ive-s sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Équipe de France. Si nécessaire, des tests de sélections définis par les Entraîneurs nationaux avec, le cas échéant, des objectifs chronométriques sont organisés pour déterminer la sélection.

Sont sélectionnés les athlètes ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant les mois précédents et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance en 2025 et à moyen - long terme chez les élites (2028-2032).

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve de modifications réglementaires (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	4 (1 équipe)	4 (1 équipe)
Vitesse Individuelle	2	2
Keirin	2	2
KM	2	2

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportif-ive, et notamment de l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les Championnats d'Europe, permettant à la France d'obtenir des titres et podiums sur cette échéance sportive.

➔ Vitesse par Équipe :

1 seule équipe peut être sélectionnée.

Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait les critères chronométriques, suivant les différents postes attribués, pour réaliser le meilleur temps final (objectif TOP 4) :

▪ U19

- Hommes : 18''8/13''8/14''4 soit un temps final minimal de 47''
- Femmes : 21''0/15''5/16''5 soit un temps final minimal de 53''

▪ U23

- Hommes : 18''4/13''1/13''9 soit un temps final minimal de 45''4
- Femmes : 20''25/15''0/15''25 soit un temps final minimal de 50''5

La capacité à maîtriser les aspects technicotactiques de la spécialité est prise en compte, ainsi que l'expérience internationale. Les références chronométriques réalisées lors des tests de sélection et compétition durant l'année seront pris en compte.

➔ Vitesse individuelle :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait les critères chronométriques minimaux suivants (objectif TOP 8) depuis 2024 :

Sur le 200 mètres lancé :

- Moins de 10''5 pour les **U19 hommes**
- Moins de 11''6 pour les **U19 femmes**
- Moins de 10''1 pour les **U23 hommes**
- Moins de 11''4 pour les **U23 femmes**

La capacité à maîtriser les aspects technicotactiques de la spécialité est prise en compte, ainsi que l'expérience internationale sur les compétitions internationales de référence. Les références chronométriques réalisées lors des tests de sélection et compétition de référence durant l'année seront pris en compte.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement au sein de la Vitesse par équipe.

➔ Keirin :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- En 2025, sur le 200 mètres lancé (en compétition ou stage), avoir réalisé moins de 10''6/10''2 pour les U19/U23 Hommes et moins de 11''7/11''5 pour les U19/U23 Femmes.

La capacité à maîtriser les aspects technicotactiques de la spécialité est prise en compte, ainsi que l'expérience internationale sur les compétitions internationales de référence.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➔ KM :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait les critères chronométriques minimaux en 2024 et 2025 (objectif TOP 8) :

- 1'03'' pour les U19 hommes
- Pour les U19 femmes : en attente des premières données internationales

- 1'02" pour les U23 hommes
- Pour les U23 femmes : en attente des premières données internationales

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité. La participation à cette épreuve doit servir au projet de performance sur les autres épreuves olympiques.

Championnats du Monde U19

Apeldoorn (Pays-Bas) – 20 au 24 août 2025

➔ Critères de sélection nominative des sportif-ive-s titulaires et remplaçants :

Les sportifs sélectionnables sont identifiés à travers la participation aux différents regroupements, stages et/ou compétitions, proposés par la Direction Technique Nationale de la FFC pour le Programme Relève Piste. Sont également sélectionnables les cyclistes identifié-e-s nominativement au du Programme Relève de la FFC.

Le DTN, sélectionneur de l'Équipe de France, effectue son choix parmi les sportifs-ive-s sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Équipe de France. Si nécessaire, des tests de sélections définis par les Entraîneurs nationaux avec, le cas échéant, des objectifs chronométriques sont organisés pour déterminer la sélection.

Sont sélectionnés les athlètes ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant les mois précédents et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance en 2025 et à moyen - long terme chez les élites (2028-2032).

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	4 (1 équipe)	4 (1 équipe)
Vitesse Individuelle	2	2
Keirin	2	2
KM	2	2

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportif-ive, et notamment de l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les Championnats du Monde, permettant à la France d'obtenir des titres et podiums sur cette échéance sportive.

➔ **Vitesse par Équipe :**

1 seule équipe peut être sélectionnée.

Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait les critères chronométriques, suivant les différents postes attribués, pour réaliser le meilleur temps final :

- Hommes : 18''3 / 13''2 / 13''4 soit un temps final minimal de 44''9
- Femmes : 20''3 / 15''1 / 15''4 soit un temps final minimal de 50''9

La capacité à maîtriser les aspects technicotactiques de la spécialité est prise en compte, ainsi que l'expérience internationale. Les références chronométriques réalisées lors des tests de sélection et compétition durant l'année seront pris en compte.

➔ Vitesse individuelle :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait les critères chronométriques minimaux suivants (objectif TOP 8) :

Sur le 200 mètres lancé :

- Moins de 10''1 pour les **U19 hommes**
- Moins de 11''4 pour les **U19 femmes**

La capacité à maîtriser les aspects technicotactiques de la spécialité est prise en compte, ainsi que l'expérience internationale sur les compétitions internationales de référence. Les références chronométriques réalisées lors des tests de sélection et compétition de référence durant l'année seront pris en compte.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement au sein de la Vitesse par équipe.

➔ Keirin :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- En 2025, sur le 200 mètres lancé (en compétition ou stage), avoir réalisé moins de 10''1 pour les U19 Hommes et moins de 11''4 pour les U19 Femmes.

La capacité à maîtriser les aspects technicotactiques de la spécialité est prise en compte, ainsi que l'expérience internationale sur les compétitions internationales de référence.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➔ KM :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait les critères chronométriques minimaux en 2024 et 2025 (objectif TOP 8) :

- 1'02'' pour les U19 hommes
- Pour les U19 femmes : en attente des premières données internationales

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité. La participation à cette épreuve doit servir au projet de performance sur les autres épreuves olympiques.

Autres épreuves internationales

La participation des coureurs est libre lors de toutes les épreuves de classe 1, classe 2, communément appelées Grand Prix. Pour permettre à la France de garantir l'éligibilité des coureurs et de la nation et de conserver son rang, l'Équipe de France peut apporter une aide logistique à certains coureurs.

Quelques Grand Prix sur le continent européen seront proposés en cours de saison afin de maintenir des coureurs éligibles de manière permanente, de renforcer le rang de la France dans chaque spécialité, de se préparer aux échéances importantes et d'évaluer le niveau des sportif-ive-s. Ce programme tient compte des offres de chaque organisateur en matière d'accueil de l'Équipe de France.

En ce qui concerne les épreuves internationales en France (Coupes de France et Grands Prix), l'Équipe de France endurance n'effectue pas de déplacement. Ces épreuves se font sous les couleurs d'équipes ou de clubs. L'engagement et le déplacement s'effectuent sous la responsabilité de l'équipe et du coureur.

La participation aux épreuves organisées en France (Coupes de France et Grands Prix) est vivement conseillée pour permettre une confrontation régulière, évaluer le niveau de chacun et travailler les aspects technicotactiques. En veillant à la bonne articulation avec la programmation générale d'entraînement, **les entraîneurs nationaux en charge du collectif noteront l'investissement et l'implication de chaque athlète dans la pratique de la piste avant de proposer les sélections, notamment à travers la participation aux compétitions du calendrier UCI 2025 (Coupes de France UCI, GP, C1, C2...) et du calendrier national (Coupes de France).**



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 – Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale

- François LAMIRAUD (f.lamiraud@ffc.fr) – Manager de la Piste et en charge des collectifs Relève Piste
- XXXX – Entraîneur Sprint Relève Hommes et Femmes
- Emmanuelle LAPIERRE (e.lapierre@ffc.fr) – Responsable service administratif DTN

Diffusion des sélections

<https://velo.ffc.fr> > Haut niveau > Équipe de France

https://velo.ffc.fr/

Haut Niveau

Equipe de France

Date	Discipline	Intitulé	Ville/pays	Sélection
19/11	Cyclo-cross	Coupe du Monde	Troyes (FRA)	voir la sélection

RETOUR ÉQUIPE DE FRANCE